## Dès à présent, je règle ma contribution annuelle par prélèvement direct avec droit de contestation... ce qui simplifie mes formalités administratives et celles de Pro Natura.

Moins de coûts d'administration, de papier et de frais de port signifie plus d'argent pour des projets.

Madame Monsieur Famille	
Nom	pro natura
Prénom	ZEWO
Rue et numéro	THE CENTIFIC CENTIFIC
NPA et lieu	
Date de naissance N° de membre (s'il est connu)	
Courriel*	
* En indiquant votre adresse e-mail, vous acceptez que Pro Natura vous informe par e-mail de ses projets. Vous pouvez ann	uler ce service à tout moment.

Mon adhésion à Pro Natura		ribution elle minimale	Ma contribution annuelle	Mon compte est débité
Membre individuel	CHF	70	CHF	annuellement
Membre famille	CHF	90	CHF	semestriellement
Membre couple	CHF	90	CHF	(à partir de CHF 100 par année)
Membre privilège	CHF	300	CHF	par armee)
Senior ou rentier-ère Al	CHF	60	CHF	mensuellement (à partir de CHF 300
Membre junior en dessous de 18 ans	CHF	30	CHF	par année)
Membre en formation jusqu'à 25 ans	CHF	30	CHF	

## Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) du compte postal RS-PID 41101000000503714

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation, à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture. Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit. Chaque débit du compte est noti-

fié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (par exemple via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

## Système de recouvrement direct (banque) par LSV+ LSV Ident: PRN1W

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les recouvrements directs émis par le bénéficiaire. Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours

après la date de l'avis auprès de ma banque, en la forme contraignante. J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

Nom de la banque	NPA/Lieu		
IBAN	CH		
Lieu et date	Signature-s **		
** Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.			

Signature du mandant od du mandataire titulaire du comp	ote postal. Deux signatures sont requises en cas de signature conective.		
Autorisation (ne pas remplir, sera complétée par la banque):			
IBAN (compte bancaire)	CH		
Date	Tampon et autorisation de la banque		